



**POUR UN ONTARIO FORT ET
SÉCURITAIRE**

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ
COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES
CORRECTIONNELS**

**Mieux connaître l'orientation stratégique du
ministère**



Octobre 2008

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction
2. Énoncé d'orientation et valeurs du ministère
3. Vue d'ensemble du ministère
4. Vue d'ensemble du processus de planification stratégique
5. Analyse situationnelle du ministère
 - a) Analyse de l'environnement
 - b) Facteurs d'influence
6. Buts, objectifs et stratégies du ministère
7. Aller de l'avant

1. INTRODUCTION

En tant que ministres adjoints de la sécurité communautaire et des services correctionnels en Ontario, nous avons le plaisir de présenter le plan stratégique de notre ministère.

Le but du plan stratégique est de guider le ministère dans l'exécution de son mandat en matière de sécurité publique pour les cinq prochaines années (2008-2013). Le plan stratégique cerne les difficultés à surmonter ainsi que les stratégies présentement en cours d'élaboration pour relever ces défis et la façon dont les progrès seront mesurés. Il permet à tous les secteurs du ministère d'entamer des discussions et des activités de planification qui complètent et soutiennent l'orientation stratégique du ministère.

L'orientation stratégique met l'accent sur cinq objectifs centraux qui sont fondamentaux aux activités du ministère et constituent la base de notre travail. Ces objectifs sont :

1. Dispenser des services et établir des normes, des politiques et des directives dans le secteur des services de police, des services correctionnels et de la sécurité publique pour assurer la sécurité des collectivités de l'Ontario.
2. Contribuer à l'édification d'un système judiciaire efficace, performant et harmonieux au service de toutes les collectivités de l'Ontario.
3. Dispenser des programmes et des services adaptés aux besoins particuliers des collectivités de l'Ontario dans toute leur diversité.
4. Travailler avec les collectivités autochtones pour répondre à leurs besoins en matière de services de sécurité communautaire et établir avec elles des relations harmonieuses fondées sur le respect mutuel.
5. Diriger et favoriser l'établissement d'une organisation et d'une main-d'œuvre saines, diversifiées et engagées qui témoignent des valeurs du ministère et des collectivités que nous servons.

Nous vous encourageons à lire ce plan et nous espérons qu'il vous aidera à mieux comprendre le raisonnement qui sous-tend nos priorités et la façon dont elles seront mises en œuvre en 2008 et au-delà.

Deborah Newman
Sous-ministre
Sécurité communautaire

Jay C. Hope
Sous-ministre
Services correctionnels

2. ÉNONCÉ D'ORIENTATION ET VALEURS DU MINISTÈRE :

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (MSCSC) a pour mandat de « servir, dans leur diversité, toutes les collectivités de l'Ontario pour assurer la sécurité de la province ». Le ministère s'efforce de s'acquitter de cet engagement en dispensant des services policiers de haut niveau, en renforçant l'exécution de la loi, en effectuant des enquêtes technologiques et scientifiques à la pointe du progrès, en utilisant ses connaissances pour faire face aux situations d'urgence, en préparant les collectivités à assumer leur sécurité et en assurant la surveillance et la réadaptation efficaces des contrevenants.

L'atteinte de nos objectifs dépendra de la participation active de tous les employés. En tant que ministère, nous valorisons les principes et attitudes suivants dans l'exécution de notre travail :

- Un leadership responsable à tous les niveaux;
- Une responsabilité financière qui nous assure la confiance du public;
- Un engagement du personnel envers la fonction publique;
- Un comportement éthique qui témoigne de notre intégrité professionnelle;
- Un respect de la diversité et de l'égalité qui régit notre rendement organisationnel.

Formatted: Bullets and Numbering

3. VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE :

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à améliorer la sécurité des collectivités de la province et à lutter plus activement contre la criminalité en renforçant l'exécution de la loi, et contre les causes de la criminalité en prenant des mesures de prévention plus efficaces.

Le mandat du ministère est d'offrir soutien et protection aux collectivités de l'Ontario en faisant exécuter la loi et de mettre en place des systèmes de sécurité publique et de services correctionnels qui soient sûrs, sécuritaires, performants, efficaces et responsables.

Le ministère assume un large éventail de responsabilités, notamment :

- les services policiers de première ligne;
- l'élaboration et l'application de normes en matière de services policiers et de sécurité privée;
- la prestation de services de supervision de la police;
- la coordination d'initiatives de sécurité publique, comme les services judiciaires et du bureau des coroners, les enquêtes sur les incendies et la prévention des incendies, la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas d'urgence;

Formatted: Bullets and Numbering

- la supervision et l'encouragement positif à la réadaptation des contrevenants adultes dans des établissements correctionnels et au sein de la collectivité.

Par l'intermédiaire de la Division de la sécurité publique et de la Police provinciale de l'Ontario (O.P.P.), le ministère s'applique à améliorer la protection des victimes, des enfants et des autres membres marginalisés de la population en prenant des mesures vigoureuses contre les crimes violents et les activités qui permettent de financer les actes criminels.

Par l'intermédiaire de Gestion des situations d'urgence Ontario, le ministère veille à ce que les collectivités de toute la province aient les capacités nécessaires pour se préparer aux situations d'urgence et intervenir adéquatement.

La division des Services correctionnels s'est engagée à renforcer la sécurité des collectivités grâce à sa surveillance, ses soins, ses services de détention et d'intervention efficaces, aux mesures qu'elle prend pour favoriser le changement de comportement et la réintégration des contrevenants dans les collectivités pour qu'ils redeviennent des membres actifs de la société.

En collaboration avec nos partenaires du secteur de la justice, le ministère du Procureur général et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère s'est engagé à transformer la façon dont l'appareil judiciaire travaille pour la population de l'Ontario en instaurant un système plus efficace et à l'écoute des besoins de la population.

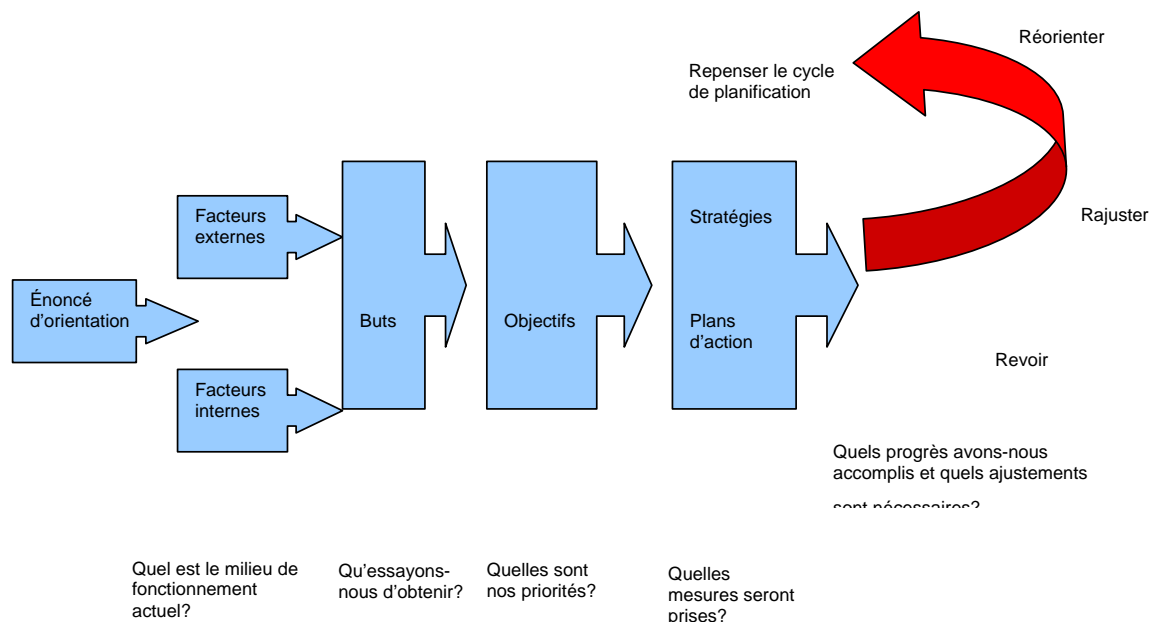
4. VUE D'ENSEMBLE DU PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Un plan stratégique permet d'établir quels objectifs un organisme cherche à atteindre dans un délai donné (par ex. cinq à dix ans) et comment il compte y parvenir. La partie « stratégique » du processus de planification désigne sa capacité de répondre aux changements qui se produisent dans l'organisme et son milieu, et aux conséquences de ces changements sur l'orientation future de l'organisme.

Le processus de planification stratégique vise à répondre à cinq questions clés :

1. Quel est le milieu ou la situation dans lesquels l'organisme fonctionne en ce moment?
2. Quels sont les résultats à atteindre?
3. Quelles sont les priorités et les objectifs?
4. Quelles sont les mesures à prendre?
5. Quels progrès ont été accomplis et quels ajustements sont nécessaires?

En conséquence, la planification stratégique influence l'établissement des objectifs de l'organisme, la façon dont les programmes et les services seront conçus et dispensés, la structure organisationnelle, les résultats en matière de rendement et l'affectation des ressources.



Afin de mettre en branle le processus de planification, le ministère a d'abord examiné les plans, les défis et les occasions relatifs aux services de sécurité communautaire, à la planification des situations d'urgence et aux services correctionnels. La prochaine étape consiste à établir des objectifs à long terme et des stratégies permettant de surmonter les défis majeurs qui se posent à l'organisme et de tirer le meilleur parti possible des occasions qui s'offrent à lui.

À l'appui de ce processus, un groupe de travail intraministériel constitué de représentants de chaque programme a été institué. Le groupe s'est réuni régulièrement pour discuter et analyser les tendances socio-économiques et démographiques ainsi que les tendances du secteur de la justice qui risquaient d'influencer l'orientation à venir du ministère. L'analyse a aidé le groupe de travail à acquérir, à partir des faits, une compréhension des conditions de fonctionnement actuelles et futures du ministère.

La documentation qui a été rassemblée par le groupe de travail a été utilisée pour alimenter les discussions des dirigeants et du personnel du ministère sur les facteurs d'influence, les objectifs et les stratégies. Pendant une période de plusieurs mois, tous les employés du ministère ont eu la possibilité de fournir des commentaires sur le plan stratégique.

Le reste de ce rapport met en lumière les problèmes qui ont fait surface à l'issue du travail effectué.

5. ANALYSE SITUATIONNELLE DU MINISTÈRE :

a. Analyse de l'environnement [♦]

L'évaluation du contexte opérationnel de l'organisme est une composante essentielle d'un plan stratégique. Pour garantir que cette compréhension soit fondée sur des faits, le ministère a tenu compte d'un certain nombre de sources d'information, parmi lesquelles :

- les valeurs organisationnelles de la FPO;
- des analyses de l'environnement et des plans stratégiques d'autres ministères et territoires de compétence (par ex., agences et départements provinciaux, nationaux et internationaux);
- des publications de chercheurs universitaires et de Statistique Canada;
- les plans opérationnels des divisions du ministère;
- les résultats du sondage du ministère sur l'engagement des employés;
- les données issues des dialogues entre les sous-ministres.

Formatted: Bullets and Numbering

L'examen de la recherche a donné lieu à une analyse détaillée de l'environnement. Les données qui suivent, sans être exhaustives, en constituent des points saillants :

Taux de criminalité :

- Le taux de criminalité par 100 000 personnes (total des incidents en vertu du Code criminel, en excluant les infractions routières), a chuté de 46 % après avoir atteint un taux record en 1991, notamment une diminution de 9 % en 2007.
- En 2007, le taux de criminalité de l'Ontario était à son plus bas en plus de 30 ans et est le plus bas au Canada depuis 2003.
- En 2007, les crimes violents en Ontario ont diminué de 3,5 % par rapport à 2006, notamment avec des diminutions dans plusieurs catégories de crimes violents, telles que les tentatives de meurtre (-12 %), les vols qualifiés (-6,4 %) et les enlèvements (-25,4 %).
- Après une augmentation de 52,8 % en 2005, le taux d'homicides en Ontario commis avec l'utilisation d'une arme à feu a diminué de 23,1 % en 2006, pour

Formatted: Bullets and Numbering

[♦] Le ministère souligne l'aide des programmes du ministère, de Statistique Canada et d'autres sources externes pour la compilation des renseignements de l'analyse environnementale qui précède.

atteindre le même niveau qu'il y a quatre ans (0,52 victimes par 100 000 personnes).

- | ■ En 2006, 104 homicides liés aux gangs ont été signalés au Canada, dont 27 % sont survenus en Ontario. En 2006, 14 % des homicides en Ontario étaient liés aux gangs (soit 28 des 196 homicides).
- | ■ Comme par les années précédentes, la fusillade a été la méthode la plus communément utilisée dans les homicides liés aux gangs. Presque les trois quarts des homicides liés aux gangs ont été commis à l'aide d'une arme à feu, habituellement une arme de poing. En comparaison, moins d'un quart (23 %) des homicides liés aux gangs sont survenus lors de fusillades.
- | ■ En 2004, 3 % des victimes croyaient que l'acte criminel avait été motivé par la haine.
- | ■ En 2004, 61 % des crimes haineux étaient motivés par la race ou l'ethnicité.

← --- Formatted: Bullets and Numbering

← --- Formatted: Bullets and Numbering

Évolution de la population des Services correctionnels :

- | ■ En 2007-2008, les détentions provisoires représentaient environ 65 % de la population quotidienne moyenne des établissements.
- | ■ En 2007-2008, le nombre moyen de jours de détention provisoire était 35,5.
- | ■ Entre 2002-2003 et 2007-2008, le nombre de femmes placées en garde en Ontario a augmenté d'environ 31 %.
- | ■ Le 30 mai 2008, le ministère estimait que 15 % des détenus dans le système correctionnel de l'Ontario requièrent une forme ou une autre d'intervention clinique pour problèmes de santé mentale.
- | ■ Le nombre d'accusés avec des problèmes de santé mentale en détention provisoire dans les établissements provinciaux a augmenté de 44,1 % au cours de la dernière décennie.
- | ■ Les Autochtones continuent d'être surreprésentés dans le système correctionnel de l'Ontario, comme c'est le cas à l'échelle nationale. En 2006-2007, les Autochtones ne constituaient que 1,8 % du total de la population adulte de l'Ontario, mais représentaient 9 % des détentions provisoires et 8,5 % des condamnations.

← --- Formatted: Bullets and Numbering

Récidivisme :

- | ■ Les taux des récidivisme pour des peines imposées en Ontario et purgées en 2004-2005 donnent les pourcentages suivants d'adultes renvoyés en détention avec une nouvelle peine :
 - 41,6 % des adultes libérés d'une peine provinciale de 6 mois ou plus sont retournés en prison dans les 24 mois;

← --- Formatted: Bullets and Numbering

- 22 % des adultes libérés d'une probation sont retournés en prison dans les 24 mois;
- 21,1 % des adultes libérés d'une condamnation avec sursis sont retournés dans les 24 mois.

Règlements de la circulation :

- | ■ De 1980 à 2005, le nombre de chauffeurs autorisés en Ontario a augmenté de 75 %, cependant le nombre de décès a diminué de 49 %.
- | ■ En 2004 à 2005, le nombre de décès de la route est passé de 799 à 766, soit le nombre de décès le plus bas depuis 1948.
- | ■ L'alcool est la raison principale de 23 % de toutes les collisions mortelles en Ontario.
- | ■ En Ontario, le nombre de décès liés à la conduite en état d'ébriété a diminué de 9 %, pour passer de 192 en 2004 à 174 en 2005.
- | ■ En 2005, 23 366 collisions sont survenues en Ontario parce que le conducteur conduisait soit trop vite, soit trop vite par rapport aux conditions de la route. Selon les données recueillies par l'OPP de mars à septembre 2008, il appert que la vitesse a été la cause la plus fréquente des décès liés à des accidents de la route survenus au cours de cette période.

Formatted: Bullets and Numbering

Confiance et attentes du public :

- | ■ Pour la cinquième année de suite, les taux de criminalité enregistrés en Ontario sont les plus bas au Canada, bien que le niveau de confiance du public dans le système de justice pénale reste faible. Les données de la plus récente Enquête sociale générale sur la victimisation (2004) indiquaient que les attitudes des Ontariens étaient comparables, à plusieurs égards, à celles des Canadiens interrogés. Voici quelques-unes de ces données :
 - En Ontario, 62 % des répondants ont affirmé que la police locale « fait du bon travail » en assurant la sécurité des citoyens, tandis que 66 % étaient d'avis que les agents sont faciles à approcher.
 - Environ 29 % des répondants pensaient que le système carcéral « fait du bon travail » pour ce qui est de surveillance et du contrôle des prisonniers, alors que 16 % des gens estimaient que le système carcéral aide les prisonniers à devenir des citoyens respectueux de la loi.

Formatted: Bullets and Numbering

Démographie :

- | ■ En Ontario, en 2031, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus aura plus que doublé, et leur nombre atteindra 3,5 millions.

Formatted: Bullets and Numbering

- | En 2006, 50 % des immigrants qui s'installaient au Canada ont choisi (chose) l'Ontario.
- | En 2006, 42 % de la population de l'Ontario résidait dans la RGT.
- | La plupart des divisions de recensement du Nord de l'Ontario ont affiché une nette perte de population.

Technologie :

Au cours des cinq à sept prochaines années :

- | La FPO adoptera un système de gestion de l'information qui fournira un ensemble d'outils et d'approches normalisées pour la gestion des dossiers et documents électroniques et d'autre contenu.
- | Le gouvernement sera un acteur important dans l'espace Web 2.0 existant et dans l'espace Web 3.0 afin de tirer pleinement parti de l'information transmise de façon interactive sur le Web pour communiquer avec les clients, les partenaires et les collègues.
- | La technologie sans fil continuera d'accroître pour ce qui est de la largeur de bande, tandis que la taille et le coût de l'équipement continueront de diminuer. L'ordinateur portable sera remplacé par des dispositifs personnels « ultra-portables » dotés d'une connectivité et d'une capacité complètes.
- | L'efficacité énergétique et d'autres initiatives écologiques seront des facteurs essentiels à prendre en considération au moment de choisir entre différentes technologies.

← - - - - Formatted: Bullets and Numbering

Problèmes relatifs aux Autochtones :

- | La population autochtone augmente plus vite que la population non autochtone. En Ontario, de 2001 à 2006, le nombre de personnes qui se sont identifiées comme Autochtone a augmenté de 28,3 %.
- | Les enfants et les jeunes de 25 ans et moins représentent presque la moitié (48 %) de la population autochtone totale.
- | Les Autochtones continuent d'être surreprésentés dans le système correctionnel de l'Ontario. En 2006-2007, les Autochtones ne constituaient que 1,8 % du total de la population adulte de l'Ontario, mais représentaient 9 % des détentions provisoires et 8,5 % des condamnations.
- | Comparés aux contrevenants non-autochtones, les contrevenants autochtones sont plus jeunes, plus fréquemment chômeurs et plus susceptibles d'avoir des problèmes d'apprentissage et de comportement, et ont des niveaux de scolarité plus faibles.
- | Les Autochtones courent trois fois plus de risques d'être victimes de crimes violents que les non autochtones.

← - - - - Formatted: Bullets and Numbering

B. Facteurs d'influence

En plus de ce qui précède, le ministère fait face à un grand nombre de défis. Les facteurs suivants ont été reconnus comme ayant le plus d'influence sur le contexte opérationnel du ministère :

Incidences de la technologie :

Les incidences de la science et de la technologie sur le secteur de la justice sont importantes et posent des défis particuliers liés, par exemple, aux nouveaux types d'actes criminels ou aux nouveaux milieux où ils peuvent se produire (par ex., l'espace cybernétique).

Les progrès de la science et de la technologie peuvent aussi permettre d'utiliser de nouvelles méthodes ou d'améliorer les méthodes existantes dans des secteurs comme les enquêtes, les communications internes et les systèmes de gestion de l'information, et simplifier certaines procédures (comme les mandats, les vidéo-comparutions, les technologies IRM qui permettent de pratiquer des autopsies non invasives et les techniques avancées d'identification médico-légale pour la police).

Confiance et attentes du public :

Les priorités du ministère sont souvent influencées par les attentes des collectivités et du public. Bien que les taux de criminalité continuent de décliner, la confiance du public dans le système judiciaire est relativement faible.

Les médias ont une grande influence sur la façon dont le public perçoit les actes criminels ainsi que sur ses attentes à l'endroit des services de sécurité publique. La façon dont les médias présentent les incidents de sécurité publique peut souvent déformer les perceptions et les attentes du public à l'égard des services du ministère (par ex., l'effet « CSI »).

Évolution de la démographie :

L'évolution de la démographie (par ex., l'âge, les tendances de l'immigration et l'urbanisation) a des conséquences à la fois internes et externes sur le ministère (par ex., la population active, la collectivité, les victimes et les agresseurs). Le ministère doit s'assurer qu'il est en mesure de répondre aux besoins dynamiques et particuliers de la population changeante de l'Ontario.

Retombées des initiatives fédérales :

Les modifications du droit pénal et d'autres engagements fédéraux peuvent avoir des effets qui se font sentir à travers tout le système de justice pénale. Les initiatives fédérales et les mesures législatives (par ex., le projet de loi C-10 – peines minimales pour les infractions mettant en jeu des armes à feu) ont

souvent des conséquences aux niveaux financier, opérationnel et humain sur les provinces et les territoires.

Évolution de la nature des actes criminels :

La technologie joue un rôle de plus en plus important dans l'organisation et l'exécution des actes criminels (par ex., Internet, technologies mobiles), ce qui a pour effet de les rendre plus complexes. Les actes criminels deviennent aussi plus transnationaux et débordent les frontières si bien qu'il faut établir des partenariats avec d'autres territoires de compétence pour assurer une prévention efficace et appréhender les responsables.

Évolution de la population des Services correctionnels :

Au cours de la dernière décennie, la population incarcérée dans les établissements correctionnels de l'Ontario a évolué pour passer d'une prédominance de condamnés à une prédominance d'accusés dans l'attente d'une action en justice (détention provisoire). En 2007-2008, les détentions provisoires représentaient environ 65 % de la population quotidienne moyenne des établissements. Outre la diminution du nombre des condamnés, la longueur moyenne des peines provinciales est également tombée d'environ 21 %.

Entre 2002-2003 et 2007-2008, le nombre de femmes placées en garde en Ontario a augmenté d'environ 31 %. Le nombre d'Autochtones dans les établissements de l'Ontario et les services correctionnels communautaires restent disproportionnés.

En outre, les besoins de la population correctionnelle de l'Ontario varient souvent d'une région à l'autre.

Préparation aux situations d'urgence et gestion de ces situations :

Les progrès de la technologie, la croissance urbaine et l'évolution de l'environnement culturel et linguistique posent des défis à la préparation aux situations d'urgence et à la gestion efficace de ces situations (par ex., planification de l'évacuation, programmes de diffusion extérieure).

Groupes marginalisés :

Les groupes marginalisés (par ex., les enfants, les personnes âgées, les nouveaux arrivants et les personnes atteintes des troubles de santé mentale) constituent le client le plus important du ministère. Les fournisseurs des services gouvernementaux doivent mieux coordonner et intégrer les services qu'ils offrent à ces groupes clients.

Problèmes relatifs aux Autochtones :

La sécurité communautaire dans tous ses aspects reste un problème important aussi bien pour les collectivités autochtones que pour le ministère. La fréquence des contacts entre les Autochtones et le secteur de la justice continue à croître (c.-à-d. le taux de victimisation violente des Autochtones continue à augmenter et ils continuent à être surreprésentés dans le système correctionnel).

En outre, l'enquête Ipperwash et celle qui est menée actuellement à Kashechewan pourraient avoir une incidence sur la prestation des services de sécurité communautaire dans les collectivités autochtones.

De plus en plus, le ministère subira des pressions pour agir relativement à des problèmes de sécurité publique dans les communautés des Premières nations et pour améliorer les relations entre la police et les peuples autochtones.

Le rapport de l'Enquête sur Ipperwash (2007) contient 100 recommandations, dont 46 relèvent directement du MSCSC. Ces recommandations portent sur les relations entre la police et les peuples autochtones, la durabilité des services policiers des Premières nations et les incidents policiers majeurs.

La sécurité communautaire dans tous ses aspects demeure un problème important pour les communautés autochtones en Ontario, et l'on s'attend à ce que le gouvernement travaillera avec ces communautés pour satisfaire ces besoins.

Vieillessement de l'infrastructure :

Il est essentiel que le ministère dispose d'une nouvelle infrastructure ou qu'il renouvelle son infrastructure actuelle (par ex., le Centre des Sciences judiciaires, le Collège de police de l'Ontario, le Collège des pompiers de l'Ontario, le Collège de formation correctionnelle de l'Ontario, les établissements correctionnels et les détachements de la police) pour pouvoir maintenir sa réputation nationale et internationale d'excellence en matière de prestation de services de sécurité communautaire.

L'analyse environnementale et l'identification des principaux facteurs d'influence qui ont une incidence sur le ministère ont été déterminantes pour fournir un cadre aux discussions qui ont mené à l'établissement des objectifs à long terme du ministère.

Les grilles suivantes, et le « napperon » qui les accompagne, fournissent un aperçu de haut niveau du plan stratégique du ministère, décrivent les objectifs de l'organisation et donnent des exemples de stratégies qui seront mises en œuvre au cours des cinq prochaines années et ce qu'elles signifient pour les Ontariennes et les Ontariens.

6. BUT, objectifs et stratégies du ministère :

BUT N° 1

Dispenser des services et établir des normes, des politiques et des directives dans le secteur des services de police, des services correctionnels et de la sécurité publique pour assurer la sécurité des collectivités de l'Ontario

OBJECTIFS	PRINCIPALES STRATÉGIES (exemples)
Réduire la fréquence, l'incidence et la peur du crime en insistant sur la prévention du crime et l'application de la loi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Initiatives intergouvernementales (O.P.P., services policiers municipaux, tribunaux, services correctionnels) d'application de la loi pour cibler et résoudre les problèmes liés aux armes à feu et aux gangs ▪ Solutions politiques, opérationnelles et tactiques aux nouveaux problèmes liés au crime organisé ▪ Politiques et initiatives pour accroître la sécurité des enfants, notamment pour cibler les prédateurs qui utilisent l'Internet pour leurrer les enfants ▪ Modernisation de la loi relative au bien-être des animaux ▪ Professionnalisation du secteur privé des services d'enquête et de sécurité en veillant à ce que les personnes oeuvrant dans cette industrie détiennent un permis et possèdent la formation adéquate
Réduire les taux de blessures et de décès liés à l'utilisation de véhicules ou de bateaux commerciaux et personnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurité routière – initiatives d'application de la loi et des politiques ciblées sur les comportements à haut risque (par ex., les courses de rue, le programme RIDE)
Gérer de façon efficace la population des établissements correctionnels pour adultes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouveau et expansion de l'infrastructure, particulièrement dans la RGT, pour accommoder l'augmentation du nombre de détentions provisoires ▪ Déjudiciarisation des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale – lien entre les services policiers locaux et les ressources en santé mentale ainsi que les programmes de déjudiciarisation
Réduire les récidives grâce à l'intervention précoce, la surveillance intensive, l'application de la loi, la déjudiciarisation et la réadaptation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rééquilibrage des programmes correctionnels – effectuer un inventaire des programmes afin de déterminer si les programmes répondent aux besoins des contrevenants et y apporter des ajustements au besoin
Réduire les taux de blessures et de décès évitables liés au feu	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie d'initiation à la sécurité-incendie, y compris une stratégie de sensibilisation et d'éducation en la matière à l'intention des nouveaux arrivants

Augmenter la préparation aux situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> Programme de protection des infrastructures les plus importantes – collaboration avec le secteur privé pour assurer la continuité des services essentiels (par ex., établissements, systèmes et réseaux clés)
Apporter un soutien aux victimes d'actes criminels	<ul style="list-style-type: none"> Participation au Plan d'action contre la violence familiale aux fins d'utilisation d'une approche commune contre la violence à l'endroit des femmes et pour le soutien communautaire aux femmes battues et à leurs enfants Continuation de l'application des recommandations du rapport du Groupe de travail communautaire pour la lutte contre les crimes haineux
Utiliser / exploiter les progrès de la science et de la technologie pour augmenter l'efficacité des services de sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> Planification de nouvelles installations de sciences judiciaires pour satisfaire aux normes en matière de charge de travail, de technologie, de reconnaissance professionnelle, de système judiciaire, et de santé et sécurité
Saisir les occasions de renforcer et d'améliorer la formation et la prestation de service dans les principales activités du ministère	<ul style="list-style-type: none"> Recherche de partenariats entre le(s) gouvernement(s) et le secteur privé afin d'améliorer la prestation de service
Augmenter la confiance du public dans les services de sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> Définition d'interventions appropriées à la suite des recommandations de l'enquête Goudge Dispenser des services de première ligne, un contact à la fois

BUT N° 2

Contribuer à l'édification d'un système judiciaire efficace, performant et harmonieux au service de toutes les collectivités de l'Ontario

OBJECTIFS	PRINCIPALES STRATÉGIES (exemples)
Moderniser les Services correctionnels pour les rendre coopératifs et adaptés aux tendances actuelles et à venir de l'Ontario et du Canada	<ul style="list-style-type: none"> Renouvellement de l'infrastructure et stratégie de réaligement pour répondre aux pressions exercées sur la capacité Étude nationale pour évaluer les services et les programmes correctionnels en Ontario et au Canada à la lumière de l'évolution de la population correctionnelle d'aujourd'hui (par ex., davantage de détentions provisoires, moins de condamnations, peines plus courtes)

<p>Mieux intégrer et améliorer la prestation des services en travaillant en partenariat avec d'autres ministères, organismes, gouvernements et organismes communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modernisation / Optimisation du système de justice/Justice juste-à-temps – progression dans le système de justice pénale ou déjudiciarisation des accusés en temps opportun ▪ Services de police transfrontaliers – options législatives et politiques pour permettre aux agents de police de conserver leurs pouvoirs policiers lorsqu'ils se rendent dans une autre collectivité publique dans le cadre de leurs fonctions ▪ Promotion et soutien de l'excellence dans les services policiers (par ex. travail avec les partenaires à l'élaboration de directives, de règlements et de formation) ▪ Poursuite du partenariat avec le gouvernement fédéral sur des projets comme la Banque nationale de données génétiques et le Réseau canadien intégré d'identification balistique
<p>Utiliser la science et la technologie pour améliorer la prestation des services</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Technologie pour soutenir les opérations des forces interpolicières, les services des sciences judiciaires et la gestion des causes importantes ▪ Élaboration d'un service électronique pour améliorer la liaison entre la police et d'autres partenaires du système judiciaire

BUT N° 3

Dispenser des programmes et des services adaptés aux besoins particuliers des collectivités de l'Ontario dans toute leur diversité

OBJECTIFS	STRATÉGIES PRINCIPALES (exemples)
<p>Accomplir des progrès mesurables dans la prestation de programmes adaptés (par ex., sexe, culture, âge, invalidité, géographie, Autochtones et personnes racialisées, orientation sexuelle)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Davantage de consultations avec des communautés de cultures différentes afin de mieux comprendre leurs besoins ▪ Continuation de l'application des recommandations du rapport du Groupe de travail communautaire pour la lutte contre les crimes haineux ▪ Poursuite du soutien de notre population vieillissante grâce à des programmes comme Échec au crime, SeniorBusters et PhoneBusters
<p>Augmenter le dialogue avec les collectivités et l'engagement envers l'élaboration de programmes adaptés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éducation du public concernant la sécurité-incendie pour les communautés de nouveaux arrivants ▪ Prévention du crime dans les collectivités – poursuite des consultations ou du travail avec les organismes communautaires afin d'élaborer des stratégies de prévention du crime

BUT N° 4

Travailler avec les collectivités autochtones pour répondre à leurs besoins de prestation de services de sécurité communautaire et établir des relations harmonieuses fondées sur le respect mutuel

OBJECTIFS	STRATÉGIES PRINCIPALES (exemples)
Améliorer la sécurité dans les collectivités autochtones	<ul style="list-style-type: none">▪ Engagement des collectivités à l'égard des services policiers, de la sécurité publique, de la sécurité-incendie, de la préparation aux situations d'urgence et de la prévention du crime afin d'élaborer des programmes culturellement adaptés aux collectivités▪ Poursuite du travail avec le ministère des Affaires autochtones, le ministère du Procureur général et d'autres partenaires clés en réponse aux recommandations de l'enquête Ipperwash
S'investir dans les collectivités autochtones pour augmenter leur participation à la prestation des services	<ul style="list-style-type: none">▪ Partenariats avec les communautés des Premières nations pour aider à la prestation des services correctionnels et policiers communautaires

BUT N° 5

Diriger et favoriser le développement d'une organisation et d'une main-d'œuvre saines, diversifiées et engagées qui témoignent des valeurs du ministère et des collectivités que nous servons

OBJECTIFS	STRATÉGIES PRINCIPALES (exemples)
Systèmes, pratiques et processus exempts de préjugés qui permettent d'attirer, de recruter, de promouvoir et de maintenir en poste une main-d'œuvre dotée des aptitudes et des compétences requises pour répondre aux besoins de sa clientèle diverse	<ul style="list-style-type: none">▪ Changement systémique des Services correctionnels à l'égard de la culture et des droits de la personne – incorporer les principes d'équité et de diversité dans toutes les activités de planification▪ Recrutement proactif au sein de diverses communautés, notamment les communautés autochtones
Disposer d'un personnel diversifié et culturellement adapté aux clients du	<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en oeuvre des programmes de sensibilisation, de recrutement, de maintien en poste et de promotion afin de

ministère, et représentatif de la démographie des collectivités qu'il sert	constituer une main-d'œuvre plus représentative
Accroître l'engagement du personnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de la participation du personnel dans les stratégies visant à soutenir l'engagement des employés à l'échelle du ministère

7. ALLER DE L'AVANT :

Les stratégies et les objectifs exposés dans le plan stratégique représentent certains des travaux actuels et des priorités futures du ministère. Avec le temps, ces priorités seront influencées par les changements d'orientation du gouvernement et les facteurs externes ainsi que par les discussions avec nos partenaires, et seront ajustées en conséquence. Le plan stratégique est flexible et sera ajusté de façon à demeurer pertinent aux besoins des collectivités que sert le ministère.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan stratégique, le ministère mesurera ses progrès par rapport à ces objectifs grâce à l'établissement de mesures de rendement.

Les discussions qui se poursuivent avec les partenaires du ministère, de même que les changements qui surviennent dans le contexte opérationnel du ministère se refléteront dans le plan stratégique grâce à un processus annuel de remise à niveau. Les ajustements apportés aux objectifs et stratégies du ministère garantiront que l'organisme est sur la voie de la réussite.